



POLITIQUE ACHATS DE LA VILLE DE CLAMART

« La Politique Achats cadre l'action de la Ville en lien direct avec ses fournisseurs pour garantir aux Clamartois un niveau de service toujours plus durable et efficient. »

*Jean-Didier Berger
Maire de Clamart*

Préambule

Par le biais d'une démarche qualité basée sur les exigences de la norme ISO 9001, la Ville de Clamart s'engage à améliorer, de façon continue, la performance de son processus achats impulsée depuis 2019.

La politique Achats de la Ville de Clamart consiste à définir des orientations et intentions générales, relatives à ses achats. Sa finalité est d'améliorer en permanence la satisfaction :

- Des clients internes du processus achats : les directions prescriptrices
- Des clients intermédiaires du processus achats : les élus
- Des clients finaux qui sont les usagers de ses services, les entreprises et les habitants de la Ville de Clamart.

Enjeu 1 : garantir une complète transparence

Le Maire et l'équipe municipale s'engagent auprès de la population à prévenir tout conflit d'intérêt et garantir une parfaite transparence aux Clamartois.

Afin de répondre à cet enjeu, la politique Achats identifie deux objectifs qualité :

- Garantir la déontologie au sein de l'acte d'achat

La Ville veille à l'efficacité de ses dépenses et se doit d'être exemplaire. Les règles de la commande publique, notamment, contribuent à atteindre cet objectif. Notre processus achat doit donc garantir le respect des principes d'égalité de traitement de candidats, de liberté d'accès à la commande publique, de transparence des procédures d'achat et, par extension, d'impartialité des agents publics.

- Assurer la sécurité juridique des achats

Au-delà des règles spécifiques prévues par les textes applicables, il est primordial que l'achat public soit fait en tenant compte du rôle de l'action publique et de l'intérêt général. Ainsi, pour assurer la sécurité juridique de son processus achat, la Ville se dote de processus internes permettant d'assurer et de contrôler :

- La computation de seuils ;
- L'analyse, en amont, des besoins et des risques,
- La cohérence des pièces du cahier des charges ;
- La traçabilité de la mise en concurrence ;
- Le suivi contractuel et opérationnel conforme aux règles du contrat.

Enjeu 2 : acheter mieux, de manière raisonnée et raisonnable

Le Maire et l'équipe municipale s'engagent auprès de la population à un service public amélioré, à des coûts maîtrisés. Il est donc primordial, pour maintenir les marges de manœuvre financières sans augmenter la fiscalité locale, d'optimiser les achats tout en garantissant un niveau de qualité adapté aux attentes des clients et des usagers.

Afin de répondre à cet enjeu, la politique Achats identifie six objectifs qualité :

- Définir le juste besoin des métiers en étudiant les réalités des marchés fournisseurs

Par un accompagnement de proximité des Directions métiers, la Direction de la Commande Publique aide les acheteurs de la Ville à étudier les secteurs économiques et les opérateurs économiques lors du processus de définition des besoins. Des études approfondies sur l'utilité du besoin, sa pérennité et son intégration dans le système actuel permettent de réaliser un achat durablement profitable.

- Rechercher les opportunités de soutien de l'achat par subvention

Les Directions métiers, en lien direct avec la Direction de la Commande Publique, veillent à faire bénéficier la Ville d'aides subventionnelles dès qu'il est possible et adéquat de le faire.

- Mutualiser et massifier les familles d'achats en raisonnant en coût complet le plus souvent possible

Dans un contexte de rationalisation budgétaire, la mutualisation des achats s'impose comme un levier permettant d'augmenter la productivité, à la croisée des enjeux budgétaires et organisationnels.

C'est dans cette perspective que la Ville favorise une démarche de mutualisation, standardisation et massification des achats, qui participent pleinement aux exigences d'efficacité économique, lesquelles se traduisent usuellement par l'optimisation des coûts par le biais :

- d'une part, d'économies d'échelle sur le segment d'achat considéré (dues à la massification mais également à la stratégie d'achat en tant que telle : processus d'achat et de gestion des commandes, harmonisation, rationalisation des dépenses et des pratiques, etc.),
- d'autre part, des gains sur les coûts indirects (frais de publicité, gains en temps passé, meilleure organisation des fonctions supports et des ressources, etc.).

- Suivre la bonne exécution des contrats

L'ensemble des prescripteurs, membres de la « communauté achats » se mobilise pour assurer un suivi d'exécution efficace du marché, c'est-à-dire, à la fois constater le respect des clauses contractuelles, faire évoluer le marché afin d'en maintenir les performances économique et technique et préparer avec efficacité son renouvellement.

C'est dans cet objectif que la Ville évalue périodiquement ses fournisseurs lors d'une revue de contrat selon les critères suivants :

- Délais de livraison
- Qualité des livraisons
- Relations entre les prescripteurs et les fournisseurs
- Santé financière des fournisseurs
- Capacité à être réactif ou proactif.

- Garantir la professionnalisation de la « communauté achats »

Afin d'utiliser le Code de la Commande Publique comme un levier de performance et non plus comme une contrainte réglementaire, la Direction de la Commande Publique met en place des cycles de formation à destination des services acheteurs. Ces journées ont pour but de pérenniser et développer

les compétences nécessaires pour répondre aux enjeux de la stratégie Achats, promouvoir les bonnes pratiques ou encore mettre en place des plans de progrès.

Une instance ouverte, appelée « Comité des prescripteurs » permet de renseigner, contextualiser et impliquer chaque acteur dans la stratégie Achats au regard des objectifs et attendus définis.

- Être attractif pour les fournisseurs

La Ville de Clamart inscrit l'ensemble de ses actions d'achat dans un cadre partenarial de confiance en favorisant le dialogue avec les opérateurs économiques.

Par le biais de cette politique Achats communiquée aux fournisseurs, la Ville adhère à une démarche de progrès continu pour encourager les pratiques vertueuses. Dans le processus d'achat, pour tout type de véhicule contractuel, la Ville entretient avec ses fournisseurs un niveau d'échanges et de rencontres important permettant une meilleure connaissance mutuelle pour une réussite partenariale.

Lors de la rédaction et du lancement de ses procédures, la Ville tend à améliorer continuellement la lisibilité et l'attractivité des cahiers des charges communiqués pour attirer les offres à forte valeur ajoutée.

Les veilles technologiques réalisées par l'ensemble des métiers prescripteurs, les actions de sourcing et de benchmark ainsi que la participation à des salons professionnels permettent d'ouvrir la voie aux solutions innovantes proposées par les fournisseurs, qui pourraient améliorer la satisfaction des besoins de la collectivité.

Enjeu 3 : acheter de manière éco-responsable

Le Maire et l'équipe municipale s'engagent auprès de la population à porter une vision concrète, pragmatique et responsable des achats durables. Cela consiste à revisiter ses besoins, intégrer des critères environnementaux et sociaux et une logique de cycle de vie et de coût global dans son processus achats.

Afin de répondre à cet enjeu, la politique Achats identifie trois objectifs qualité :

- Intégrer la dimension environnementale dans la stratégie Achats

Pour répondre à la commande politique et assimiler les enjeux environnementaux, la Ville a identifié et cartographié ses achats vertueux, pouvant être considérés comme « verts » ou pouvant évoluer vers du plus vert. En parallèle, elle intègre des spécifications techniques relatives au développement durable dans ses cahiers des charges, elle impose des clauses d'exécution et utilise des critères d'attribution des offres liées au développement durable.

- Favoriser l'insertion sociale

La prise en compte des enjeux environnementaux s'apprécie dans son entièreté en intégrant l'insertion sociale dans le processus achat. Il s'agit ici de promouvoir l'égalité dans l'emploi et lutter contre toutes

les formes de discriminations. C'est pour cette raison que la Ville diversifie et élargit les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique. Notamment elle :

- Intègre des clauses d'insertion dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services en vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés ;
 - Incite les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d'insertion en favorisant les contrats durables, montées en compétences et parcours d'insertion évolutifs et sécurisés.
- Faciliter l'accès à la commande publique des TPE et PME

Enfin, la commande publique se doit d'être facile d'accès et de favoriser le développement des très petites entreprises (TPE) et moyennes entreprises (PME). Ainsi, la politique déployée par la Ville tend à favoriser l'accès (simplification des cahiers des charges, développement des avances) et à réserver des marchés aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT), aux sociétés coopératives et participatives (SCOP) et sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), et aux entreprises bénéficiant de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale ».

Par des publications d'appels d'offres plus accessibles sur des plateformes gratuites, des allotissements de marché et des clauses financières facilitatrices, la Ville de Clamart s'inscrit dans une démarche d'égalité des chances au regard de la commande publique.

Cette politique achats est révisée et mise à jour de façon régulière, dans le cadre de la revue de direction ISO 9001. Elle est communiquée aux parties intéressées pertinentes et largement diffusée.

Fait à Clamart, le 02 février 2022

Le Maire,

Président du territoire

Vallée Sud Grand Paris



Jean-Didier BERGER